



SOUTIEN au DISPOSITIF AGRI BIO

Dispositif financé par le Conseil Régional de Bretagne

(sous le régime d'aide SA.109081 - "Aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2023-2029")

- Procédure animée par Interbio Bretagne -

A l'attention des Techniciens-Conseillers agricoles
Critères d'éligibilité **AGRI BIO** **Résilience**

L'accompagnement « AGRI BIO résilience » permet d'apporter un appui technique aidé après la période de conversion, en cas de difficulté économique.

Sont éligibles à ce dispositif les porteurs de projet certifiés bio depuis plus de 3 ans.

Cet accompagnement doit permettre d'apporter des **conseils sur les débouchés, sur une éventuelle diversification des productions ou adaptations** du système à effectuer **pour le maintien de l'exploitation en agriculture biologique**. Il permettra également d'informer l'exploitant sur les démarches administratives, droits et devoirs à respecter en AB et en cas de déconversion.

Justificatif à fournir : Le COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Sur ce compte-rendu figurent **impérativement et au minimum** :

Le compte-rendu de la visite ; sur ce compte-rendu figurent impérativement et au minimum :

- Date et horaires
- Nom du producteur et lieu
- Nom du technicien intervenant
- Thème de l'intervention

Il devra également comporter les 4 axes suivants :

1. Point de situation : éléments permettant à l'exploitant et au technicien en charge de l'accompagnement d'apprécier la situation de l'exploitation, ses atouts et ses difficultés.
2. Rappels des droits et devoirs : cette partie a pour objectif de rappeler les droits et devoirs liés à des engagements en cours et faire le point sur les différents dispositifs de soutien à l'agriculture biologique mobilisables.
3. Analyse technique : Perspectives d'amélioration technique, leviers pouvant être sollicités (exemple : ration, bilan fourrager, assolement, gestion temps de travail...)
4. Analyse économique : Scénarios d'évolutions permettant de conforter économiquement le système, remarques et recommandations sur les leviers mobilisables notamment liés aux débouchés / la commercialisation.

*L'accompagnement « AGRI Bio **résilience** » est financé indépendamment des accompagnements « AGRI Bio **diagnostic** conversion » et « AGRI Bio **suivi** conversion »*

Selon les souhaits et l'évolution du projet individuel, chaque modalité peut être financée une fois.